



Noailles centre commercial : ça bouge Sur le futur centre commercial de Noailles, dont le projet date maintenant de 6 ans, tous les recours intentés pour faire annuler le projet ont été purgés. Le promoteur a donc toute licence pour retrouver des investisseurs, puisqu'il semble qu'Intermarché qui avait été pressenti en 2014 se soit, depuis, désisté. D'après nos informations, c'est l'enseigne Leclerc qui serait en pourparlers pour venir jouer la « locomotive » de ce centre qui, à l'origine, prévoyait environ cinq enseignes. Rappelons qu'une autre enseigne serait intéressée pour s'installer dans le centre-ville.

Ponchon fête Du 3 au 6 juin, c'est la fête communale à Ponchon avec manèges, kermesse de l'école et feux d'artifice (le samedi) et repas dansant avec le groupe Archipel, le dimanche.

//// contact@lobserveurdebeauvais.fr //// www.lobserveurdebeauvais.fr

Sainte-Geneviève bientôt sous l'œil des caméras

En marge du conseil, le policier municipal, Loïc Desliens, a présenté un projet de vidéoprotection. En cas de vote favorable, 14 caméras devraient être installées dans la commune.

En marge du conseil municipal de ce 25 mai, le policier municipal Loïc Desliens a présenté l'état d'avancement du projet de vidéo protection. Rappelant tout d'abord les spécificités de la commune (plus de 800 hectares, la présence de deux axes routiers majeurs conduisant directement à des zones classées sensibles) qui se trouve être un point de passage important. Mais une ville qui sait être vivante, attrayante, et bien placée attire inévitablement de la délinquance itinérante, en plus des quelques fauteurs de troubles locaux. Mr Desliens souligne que depuis 2013, une réflexion a vu le jour à propos de la vidéo protection. Un diagnostic de sécurité a tout d'abord été réalisé, avec la participation des personnes concernées : gendarmerie, police municipale, et l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise (DTO).

Il en est ressorti, que cette idée était la bienvenue compte tenu du type de problèmes rencontrés par la commune dans ce domaine, la vidéo constituant un bon outil de protection. De plus les statistiques mettent en évidence que dans toutes les villes ou ce

type de vidéo protection a été mis en place, on a noté une nette limitation des incivilités. Outil de prévention technique de la malveillance, il s'agit de vidéo protection et non pas de vidéo surveillance, le nuance est de taille, puisque les images ne sont pas visualisées en continu, (la vidéo surveillance ne concerne que le secteur privé) qu'elles ne sont pas visibles par n'importe qui, (gendarmerie, police municipale, maire ou adjoints qui sont par essence officiers de police judiciaire, autorités judiciaires) avec des impératifs de respect des libertés publiques et individuelles, et le respect de la vie privée selon les textes légaux. L'ensemble du projet devant à terme être validé par le préfet. Les images ne sont pas conservées sur une durée supérieure à un mois, sauf infraction. Si ce projet voit le jour, ce sont 14 caméras qui seraient installées entre 2017/2018 en des endroits recommandés par les services de la gendarmerie et des autorités compétentes avec report sur le poste de police municipal. Côté financement, le fond interministériel de prévention de la délinquance devrait pouvoir être sollicité, ainsi que le conseil départemental.



Le policier Loïc Desliens a exposé, en marge du conseil, le projet de la municipalité qui vise à installer 14 caméras de surveillance dans la commune.

«Le but de l'opération n'est pas de surveiller mais bien de protéger la liberté d'aller et venir en toute sécurité, de renforcer le sentiment de sécurité.»

« Le but de l'opération n'étant pas de surveiller, conclut M. Desliens, mais bien de protéger la liberté d'aller et de venir en toute sécurité de renforcer le sentiment de sécurité des génévifains un des éléments essentiels de la prévention situationnelle, cette démarche est complémentaire à l'ensemble de la politique préven-

tive de la commune (par exemple les voisins vigilants) »

A l'issue de sa présentation très professionnelle, Mr Desliens a répondu à diverses questions techniques, puis Mme Vanbersel a sollicité le conseil sur un avis, en insistant bien sur le fait qu'il ne s'agit que d'un avis, et non pas d'une délibération, (laquelle n'est de toute façon pas nécessaire), à propos de la pertinence du projet.

Le conseiller d'opposition Gérard Chatin s'est interrogé sur le fait que ce projet arrive de façon inopinée : « ce débat n'a jamais été évoqué autour de cette table, énonce-t-il, il y a des questions qui se posent à propos du contrôle et du suivi, et par ailleurs je pense qu'il serait intéres-

sant qu'un groupe de travail soit mis en place, on a l'impression que tous les choix sont déjà faits ». Propos auxquels Mme Vanbersel a répondu vertement, ne cachant pas un certain agacement : « On vous a précisé que nous travaillions sur ce projet depuis 2013, il y a eu des élections entre deux, vous n'étiez pas là, cessez d'être toujours systématiquement contre tout. » M. Desliens a repris quelques éléments destinés à rassurer M. Chatin et a souligné que le projet à l'origine avait été initié par Philippe Marcotte, ancien adjoint, qui travaillait dans un service de commandement à la préfecture de police de Paris, et avait, en 2013, initié le groupe de

Gérard Chatin : « On a l'impression que tous les choix sont déjà faits ».

travail à l'origine du projet. Mme Vanbersel a souligné également les multiples avis dont elle s'est entourée, recherchant les compétences les plus efficaces auprès de professionnels avérés. Au terme de ces échanges, l'avis exprimé par le conseil est majoritairement favorable, M. Chatin ne désistant pas participer au vote.

Au conseil de Sainte-Geneviève suite

L'action du comité des fêtes remise en cause par Gérard Chatin



Mis en cause, Mr Dallongeville a eu du mal à se contenir.

Autre sujet de frictions entre Gérard Chatin et le conseil, à propos des subventions aux associations. En cause, principalement le comité des fêtes. Mr Chatin s'élevant à propos du bilan « décevant » au regard des subventions attribuées tel qu'il a été présenté à l'assemblée générale, le non-respect des statuts par cette association qui a, semble-t-il, changé de secrétaire, laquelle ne fait pas partie du conseil d'administration et demeure désormais dans le Val d'Oise. Evelyne Baillon a rejoint Mr

Chatin sur son insatisfaction vis-à-vis du comité des fêtes, dénonçant un fonctionnement « qui la gêne », tout en déclarant qu'elle s'abstiendra sur l'attribution des subventions.

Jean-Pierre Dallongeville, qui cumule les fonctions de président de l'USSG, (le club de foot de la commune) et de responsable du comité des fêtes, présent dans l'assistance, a eu du mal à se contenir, malgré l'assurance donnée par le maire Jacqueline Vanbersel qu'il pourra s'exprimer à la fin du conseil, comme le veut la

règle. « A un moment donné, nous n'avions plus de comité des fêtes, et j'ai demandé au conseil municipal, de ne pas laisser la commune ainsi. Mais, pas de volontaire, personne ne s'est proposé, pour des raisons diverses que je respecte, et là, Mr Dallongeville m'a affirmé qu'il ne me laisserait pas tomber, pour relancer le comité des fêtes, alors on peut critiquer, dire que les choses ne sont pas faites dans les règles, mais nous sommes 6e brocante de l'Oise », a répondu le maire. Quand on voit les manifestations, tous les gamins heureux à Noël, la mi-carême, quand on

voit toute cette bonne volonté, ce dynamisme, tout ce qui a été fait jusqu'à présent, moi je dis bravo et merci ! »

L'incident est clos et le vote de la subvention est voté à l'unanimité moins une voix contre (Gérard Chatin) et deux abstentions (Evelyne Baillon, Mr Derrie).

Gérard Chatin pas convaincu de la bonne utilisation de la subvention allouée au comité des fêtes a préféré s'abstenir.

